



SNUipp-FSU 23

Communiqué de presse

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Portable : 06 30 17 47 53
Courriel : snu23@snuipp.fr

Mercredi 2 septembre s'est tenu le Comité Technique Spécial Départemental qui devait décider des ajustements de rentrée et enfin apporter de la transparence sur le protocole d'accord pour l'évolution de l'offre scolaire en Creuse signé entre le président de l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse (AMAC), le Préfet de la Creuse, le Recteur de l'académie de Limoges et l'Inspectrice d'Académie de Creuse. Pour le SNUipp-FSU cette réunion a de quoi laisser un goût amer : rien n'a été clarifié et les choix unilatéraux de l'IA sont bien loin des besoins des écoles du département.

Si certains se félicitent de la signature d'un protocole bien dangereux pour le tissu scolaire creusois, la FSU a toujours dénoncé l'opacité, le manque d'information et de concertation sur un sujet qui concerne tous les citoyens creusois. La seule garantie donnée dans ce texte est la sauvegarde du taux d'encadrement à un niveau inférieur (!) à celui qui existait après les saignées des années Sarkozy. Il est de plus clairement stipulé, et c'est le critère d'évaluation principal du protocole, que des écoles doivent disparaître au profit de RPI concentrés (plusieurs écoles sur une même commune) sous la responsabilité des maires. Cette réunion n'a rassuré personne, des réponses claires se faisant toujours attendre. La DASEN annonce d'abord avoir une restitution de 5 postes « à l'heure qu'il est » mais indique ensuite qu'elle refuse de créer ces postes définitivement car ils dépendent du travail des maires. Elle contredit ainsi les annonces politiques faites jusqu'alors. Elle explique qu'elle prend « sur le contingent académique, comme tous les ans, pour les ajustements de rentrée qui se font donc sur les moyens existants dans le département ». (*Pour rappel, lorsqu'en 2012 la Creuse avait réellement bénéficié d'une restitution de 5 postes. Ces postes avaient été créés à la rentrée de manière définitive à Naillat, Bonnat élémentaire, Saint Priest La Feuille, Saint Sulpice Le Guérétois, Gouzon élémentaire qui avaient bénéficié d'une ouverture de classe.*)

Le SNUipp-FSU ne comprendrait pas que la signature du protocole par le président de l'AMAC ne puisse aboutir à la création de 5 postes ...

Si la rentrée s'est faite sans heurts apparents pour les écoliers creusois, c'est bien grâce aux qualités humaines et professionnelles des enseignants qui les ont accueillis. Le manque de moyens et l'injuste carte scolaire de l'année passée ont créé des conditions de rentrée plus que difficiles pour les écoles : classe maternelle à 36 élèves à La Courtine, école maternelle a deux classes avec 60 élèves à Bonnat, classe unique (de la PS au CM2) avec 32 élèves à Gentioux, classe du CP au CM2 avec 27 élèves à Faux-la-Montagne, école a trois classes avec 83 élèves à Champagnat, maternelle à 28 élèves à Naillat... La liste est longue et le climat dans les écoles n'est pas serein.

L'Inspectrice d'Académie, qui devait « remédier à l'ensemble des situations délicates » a encore une fois fait des choix qui semblent, pour les représentants des personnels, plus dictés par les commandes ministérielles que basés sur la réalité du terrain. Aucune classe provisoire n'a été créée malgré nos demandes répétées et des besoins flagrants, seuls des postes de remplaçants sont apparus ! On pourrait croire que cela diminuera le nombre d'absences non remplacées, mais la plupart de ces remplaçants resteront a priori dans certaines des écoles où les moyens sont jugés insuffisants par l'administration. Pour le SNUipp-FSU cela est inadmissible : les ajustements proposés par la DASEN ne réparent pas les injustices créées par les précédentes cartes scolaires. Les postes de remplaçant, majoritairement bloqués à l'année, n'offriront pas à chaque élève la présence d'un enseignant chaque jour de classe ; les rééducateurs (poste G en RASED) n'apparaissent plus dans le Service Public d'Éducation Nationale creusois (transférés aux CMPP en 2015) ; les EMALA feront toujours cruellement défaut aux écoles rurales pour leur permettre un accès aux équipements sportifs et à la culture ; la loi de Refondation de l'École (scolarisation des moins de 3 ans, plus de maîtres que de classes, accès au numérique...) peine toujours à exister en Creuse !

Le SNUipp-FSU attend beaucoup du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) qui devrait avoir lieu vendredi prochain. Il est impératif que cette instance permette d'avoir des réponses claires aux questions qui restent en suspens.